

Il répond à nos exigences."

À l'issue d'une réunion tenue hier à Ottawa, le Premier ministre de l'Ontario aurait déclaré au sujet du mécanisme de règlement des différends - je cite ses paroles telles que les journaux les ont relatées - "Ce mécanisme n'est en rien différent de ce que nous avons déjà." Si M. Peterson a réellement dit cela, il est dans l'erreur, et je vais vous expliquer pourquoi.

Tout d'abord, les lois commerciales américaines sont actuellement appliquées au Canada conformément à des décisions rendues aux États-Unis, souvent influencées par la politique américaine, et de plus en plus inspirées par le protectionnisme qui se propage chez nos voisins. Le nouveau système établit une nouvelle instance impartiale, un tribunal auquel siégeront des Canadiens et sur lequel la politique de l'un et l'autre pays n'aura aucune influence. Ce changement capital sur le plan des institutions aura une incidence très positive pour le Canada. Si vous ne me croyez pas, interrogez à ce sujet ceux qui se sont trouvés face à la menace de l'instauration de mesures compensatrices par les États-Unis.

En deuxième lieu, les décisions du tribunal sont exécutoires.

En troisième lieu, l'Administration américaine s'est formellement engagée à combattre tout acte qui mettrait en péril le processus d'approbation de l'accord de libre-échange, qui ne serait pas fidèle à l'esprit de celui-ci ou qui en réduirait les avantages réciproques, de la date à laquelle l'accord de principe a été paraphé - c'est-à-dire le 4 octobre 1987 - à celle où le traité entrera en vigueur. Il s'agit d'un engagement politique solennel et de grande portée.

En quatrième lieu, l'accord prévoit explicitement qu'il sera porté remède aux pratiques commerciales déloyales.

En cinquième lieu, le tribunal a le pouvoir d'émettre des avis déclaratoires au sujet de tout changement qu'il serait proposé d'apporter aux lois relatives aux droits compensatoires ou antidumping après l'entrée en vigueur de l'accord.

Enfin, les deux pays se sont donné sept ans pour harmoniser leurs règles, dans l'esprit qui a inspiré la création du nouveau tribunal binational.

Ces changements spectaculaires vont à l'encontre du protectionnisme qui menace les échanges internationaux et dont la menace pèse de plus en plus sur les emplois du Canada. Le Premier ministre de l'Ontario n'a sans doute pas